

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 35 chemin North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

EST ABSENTE la conseillère Huguette Larose.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 4 mars 2019
 - 3.2 Suivi du conseil précédent
- 4. Finance**
 - 4.1 États financiers du premier trimestre
 - 4.2 Résolution d'adoption du Règlement 2019-509 intitulé Règlement 2019-509 constituant un comité consultatif d'urbanisme
 - 4.3 Résolution d'adoption du Règlement 2019-510 intitulé Règlement 2019-510 sur le contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de pouvoirs
- 5. Voirie**
 - 5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie
 - 5.2 Préposé saisonnier à l'entretien des infrastructures municipales – Embauche
 - 5.3 Abat-poussière – Contrat 2019
 - 5.4 Nivelage – contrat 2019
 - 5.5 Autorisation du dépôt de l'indemnité provisionnelle visant l'acquisition d'une partie du lot 4 249 051, rue du Val-Joli
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Plan de sécurité civile – Création d'un sous-comité de travail
 - 6.2 Plan de sécurité civile – Acquisition d'un système d'alerte lors de mesures d'urgence
- 7. Urbanisme**
 - 7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Séance du 21 janvier 2019 – Dépôt du procès-verbal
 - 7.3 Demande de construction – Plan d'aménagement d'ensemble Construction résidence – 8, rue Dubois – Lot 5 536 677
 - 7.4 Demande de construction – Plan d'aménagement d'ensemble Construction résidence – 12, rue Dubois – Lot 5 794 487
 - 7.5 Règlement sur les usages conditionnels (projet) - Terrain situé au 980, route 141 – zone EX-4

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux
- 8.3 Adoption –Règlement 2019-511 amendant le règlement 2015-484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et d'autres espèces exotiques envahissantes
- 8.4 Fleurons du Québec – Inscription aux ateliers verts du Québec
- 8.5 Distribution d'espèces végétales et projet Ville amie des monarques – acquisition d'asclépiades
- 8.6 Jardinières du village - Soumission
- 8.7 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) – Dépôt du Rapport financier au 31 décembre 2018
- 8.8 RIGDSRC - Distribution du compost 2019
- 8.9 RIGDSRC - Résolution d'approbation du Règlement 2019-001 intitulé Règlement d'emprunt relatif au financement d'un agrandissement des bureaux administratif et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Politique culturelle – Accès des résidents à la vie culturelle et communautaire locale, projet de réseautage
- 9.2 Aménagement du parc Lareau, phase 2 – Acquisition d'équipement vélo et table avec toiture
- 9.3 Grand Tour cycliste de la Fondation de la Fontaine – Autorisation
- 9.4 Événement après bal – Demande d'autorisation

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale
- 10.2 Chargé de projets environnement et sécurité civile – Mandat
- 10.3 Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – Adhésion
- 10.4 COGESAF – Adhésion
- 10.5 École secondaire la Ruche – Demande de financement
- 10.6 Rodéo d'Ayer's Cliff – Demande de financement
- 10.7 Ligue des cadets de l'air du Canada - Demande de financement

11. Adoption des comptes payés et à payer

- 11.1 Assurance MMQ – Renouvellement 2019-2020
- 11.2 Ressourcerie des Frontières – 2^e versement

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-55

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 avec la modification suivante :

10.7 Ligue des cadets de l'air du Canada – Demande de financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance du 4 mars 2019

2019-04-56

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du conseil précédent

Les membres ont reçu un tableau récapitulatif de l'état d'avancement des dossiers.

4) FINANCE

4.1 États financiers du premier trimestre

Un rapport des états financiers du premier trimestre est déposé auprès des membres du conseil pour information. Noter qu'il n'est plus obligatoire, légalement, de procéder ainsi.

**4.2 Résolution d'adoption du Règlement 2019-509 intitulé
Règlement 2019-509 constituant un comité consultatif
d'urbanisme**

2019-04-57

Sur proposition de madame Sylvie Martel, secondé par monsieur Marc Hurtubise, le Règlement 2019-509 intitulé Règlement 2019-509 constituant un comité consultatif d'urbanisme est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**4.3 Résolution d'adoption du Règlement 2019-510 intitulé
Règlement 2019-509 sur le contrôle et de suivi budgétaire et la
délégation de pouvoirs**

2019-04-58

Sur proposition de madame Nicole-Andrée Blouin, secondé par monsieur René Vaillancourt, le Règlement 2019-510 intitulé Règlement 2019-509 sur le contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de pouvoirs est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) VOIRIE

5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie

Le rapport de l'inspecteur en voirie pour le mois de mars est déposé.

**5.2 Préposé saisonnier à l'entretien des infrastructures
municipales – Embauche**

Considérant la nécessité de procéder à l'embauche d'une personne pour effectuer les tâches d'entretien des infrastructures municipales incluant l'entretien des parcs, les boîtes et jardinières du village, les panneaux d'accueil et autres travaux légers demandés par le responsable en voirie;

Considérant que monsieur René Coulombe a occupé ces tâches depuis 2014 et qu'il a confirmé son intérêt auprès la directrice générale, lors d'une rencontre tenue le 26 mars dernier, à reprendre ces fonctions pour l'été 2019;

Considérant que les disponibilités de M. Coulombe varient entre 10 et 14 heures par semaine et que, pour l'instant, elles conviennent à l'équipe de voirie, l'ouverture et la fermeture des deux principaux parcs ayant été octroyées à une entreprise en horticulture;

2019-04-59

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De procéder à l'embauche de monsieur René Coulombe au taux horaire de 15,50 \$/heure pour l'été 2019 au titre de préposé saisonnier à temps partiel, une semaine de travail correspondant en moyenne à 15 heures, pour effectuer les tâches suivantes :

Entretien des infrastructures municipales; entretien des parcs, des boîtes et jardinières du village, des panneaux d'accueil et autres travaux légers.

Que son entrée en fonction se fasse le 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.3 Abat-poussière – Contrat 2019

Considérant qu'il y a lieu de procéder, pour 2019, à l'épandage d'abat-poussière sur les routes en gravier de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

Considérant les démarches entreprises par l'équipe de la municipalité auprès de quatre fournisseurs, le 13 mars dernier;

Considérant que trois soumissions ont été déposées au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2019-04-60

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

De retenir les services de Les entreprise Bourget inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2019, au prix de 0,3241 \$ le litre (104 600 litres au maximum), pour du calcium 35 % (AP-35) plus les taxes applicables, le tout en accord avec les conditions décrites à la proposition de l'entreprise reçue le 20 mars 2019.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le poste Abat-poussière 02-320-00-635 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 Nivelage – contrat 2019

Considérant qu'il y a lieu de procéder, pour 2019, à des travaux de nivelage des routes en gravier de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

Considérant les démarches entreprises par l'équipe de la municipalité auprès de quatre fournisseurs, le 13 mars dernier;

Considérant que trois soumissions ont été déposées au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2019-04-61

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De retenir les services de F. Racicot Excavation pour des travaux de nivelage pour l'année 2019 au taux horaire de 123,75\$ plus les taxes, le tout en accord avec les conditions décrites à la proposition de l'entreprise reçue le 22 mars 2019.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ce mandat soient

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

prélevées à même le poste Niveleuse 02-320-00-513 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Autorisation du dépôt de l'indemnité provisionnelle visant l'acquisition d'une partie du lot 4 249 051, rue du Val-Joli

Considérant que la municipalité a fait signifier au propriétaire du lot 4 249 051 un avis d'expropriation, en 2018, pour une partie du lot correspondant à une superficie de 111,5m²;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur l'expropriation, la municipalité doit déposer, à titre d'indemnité provisionnelle, une somme représentant 100 % de l'offre faite à l'exproprié;

2019-04-62

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D' le dépôt d'une somme de 650 \$ au Greffe de la Cour supérieure à titre d'indemnité provisionnelle dans le dossier identifié au Tribunal administratif du Québec et que la somme de 650 \$ soit appropriée à même le règlement d'emprunt numéro 2017 501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli.

Que le chèque de 650 \$ soit libellé au nom de Monty Sylvestre en fidéicommiss.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Plan de sécurité civile – Création d'un sous-comité de travail

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité s'est prévalué du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que le financement de 12 000\$ a été autorisé par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

Considérant qu'il apparaît préférable au conseil de mettre sur pied un sous-comité de travail en appui aux travaux à exécuter, lequel sera coordonné par un chargé de projet et auquel participera la directrice générale;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres du sous-comité de travail, lequel sera composé de deux membres du conseil et de deux membres non élus;

2019-04-63

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De nommer les conseillères Nicole-Andrée Blouin et Lina Courtois à titre de membres élus et Messieurs Claude Goulet et Gilles Vaillancourt à titre de membres non élus, lesquels auront comme tâches le soutien de la permanence de la municipalité pour la mise en œuvre des actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation.

Les frais de déplacement des membres du sous-comité seront remboursés en respect de la politique de la municipalité à cet effet.

Le sous-comité de travail sera maintenu en place minimalement jusqu'à la mise en vigueur du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* et jusqu'à ce qu'une décision du conseil soit prise par résolution pour son démantèlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Plan de sécurité civile – Acquisition d'un système d'alerte lors de mesures d'urgence

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité s'est prévalué du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que le financement de 12 000 \$ a été autorisé par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ne possède pas de système d'alerte pour les situations de mesures d'urgence et que deux soumissions ont été réclamées à cet effet;

Considérant la recommandation des membres du conseil;

2019-04-64

Il est proposé par :

Et résolu

De procéder à l'acquisition du système de communications d'alerte de la compagnie SOMUM au prix de 4 376 \$ plus les taxes en respect de la

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

soumission révisée reçue le 27 mars 2019 et de prélever les sommes nécessaires à même les postes subvention et activité de fonctionnement des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de mars est déposé.

7.2 Séance du 21 janvier 2019 – Dépôt du procès-verbal

Tel que l'exige l'article 5 du règlement 2019-509 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal du 21 janvier 2019 adopté par les membres du comité consultatif en urbanisme lors la séance du comité du 19 mars dernier.

**7.3 Demande de construction – Plan d'aménagement d'ensemble
Construction résidence – 8, rue Dubois – Lot 5 536 677**

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) (résolution 2007-424);

Considérant qu'un P.A.E. offre un contrôle à la fois souple et plus complet de l'aménagement de certains secteurs de son territoire;

Considérant que l'approbation d'un P.A.E. doit respecter certains objectifs que la municipalité aura énoncés auparavant sous forme de critères d'évaluation;

Considérant que le projet de construction du 8, rue Dubois se situe dans la zone Rv-4 identifiée dans une zone du P.A.E.;

Considérant que toute demande de P.A.E. doit être examinée préalablement par le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et que celui-ci en fait la recommandation au conseil;

2019-04-65

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le plan d'aménagement d'ensemble pour le lot 5 536 677, celui-ci respectant les critères généraux d'évaluation, soit la protection de l'intégrité environnementale, l'image rurale de Sainte-Catherine-de-Hatley et le développement harmonieux des usages et constructions.

Le projet respecte également les critères particuliers pour la zone Rv-4, soit l'usage principal d'habitation d'un ou deux logements et les usages accessoires services personnels, professionnels et culturels, la production

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

artisanale étant autorisés, de même que l'hébergement commercial d'au plus dix unités.

Les bâtiments doivent posséder une volumétrie réduite s'harmonisant à ceux présents dans le centre du village. Le gabarit (hauteur et volume) des nouvelles constructions doit être représentatif du cadre bâti.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.4 Demande de construction – Plan d'aménagement d'ensemble
Construction résidence – 12, rue Dubois – Lot 5 794 487**

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) (résolution 2007-424);

Considérant qu'un P.A.E. offre un contrôle à la fois souple et plus complet de l'aménagement de certains secteurs de son territoire;

Considérant que l'approbation d'un P.A.E. doit respecter certains objectifs que la municipalité aura énoncés auparavant sous forme de critères d'évaluation;

Considérant que le projet de construction du 12, rue Dubois se situe dans la zone Rv-4 identifiée dans une zone du P.A.E.;

Considérant que toute demande de P.A.E. doit être examinée préalablement par le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et que celui-ci en fait la recommandation au conseil;

2019-04-66

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'autoriser le plan d'aménagement d'ensemble pour le lot 5 794 487, celui-ci respectant les critères généraux d'évaluation, soit la protection de l'intégrité environnementale, l'image rurale de Sainte-Catherine-de-Hatley et le développement harmonieux des usages et constructions.

Le projet respecte également les critères particuliers pour la zone Rv-4, soit l'usage principal d'habitation d'un ou deux logements et les usages accessoires services personnels, professionnels et culturels, la production artisanale étant autorisés, de même que l'hébergement commercial d'au plus dix unités.

Les bâtiments doivent posséder une volumétrie réduite s'harmonisant à ceux présents dans le centre du village. Le gabarit (hauteur et volume) des nouvelles constructions doit être représentatif du cadre bâti.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**7.5 Règlement sur les usages conditionnels (projet) - Terrain situé
au 980, route 141 – zone EX-4**

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ne possède pas de règlement sur les usages conditionnels;

Considérant que le terrain visé par la demande est un terrain d'une certaine manière « perdu » ;

Considérant que les usages autorisés sont restreints à cause de la présence de la carrière qui occupe quasiment la totalité de la zone EX-4;

Considérant que la demande d'ajout d'usages dans la catégorie *commercial contraignant* sera compatible dans la zone EX-4;

Considérant que la municipalité ne peut pas procéder par un changement de zonage à cause des affectations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Memphrémagog;

Considérant que la demande a été examinée préalablement par le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et que celui-ci en fait la recommandation au conseil;

2019-04-67

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

De procéder à la préparation d'un règlement sur les usages conditionnels pour permettre certains usages compatibles dans certaines zones pour adoption à une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de mars est déposé.

8.2 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

Considérant que la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;

Considérant que les patrouilleurs nautiques William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, sont embauchés pour la saison 2019 pour assurer notamment :

- L'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- L'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- L'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs Massawippi et Magog, et rivière Magog

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- Règlement sur les petits bâtiments
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
- Règlement sur les bouées privées
- Pour le lac Massawippi :
- Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

Considérant que chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

2019-04-68

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Audrey Boulanger, Guillaume Dubé, Mélodie Dugrenier et William Giard, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Adoption –Règlement 2019-511 amendant le règlement 2015 484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et d'autres espèces exotiques envahissantes

2019-04-69

Sur proposition de madame Sylvie Martel, secondé par madame Lina Courtois, le Règlement 2019-511 intitulé Règlement 2019-511 amendant le règlement 2015 484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et d'autres espèces exotiques envahissantes est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Fleurons du Québec – Inscription aux ateliers verts du Québec

Les inscriptions sont déjà faites pour mesdames Blouin et Courtois. Il s'agira de le confirmer par résolution :

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adhéré aux Fleurons du Québec pour la 14^e édition 2019-2021 (2018-10-913) :

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place les actions nécessaires à l'acquisition des dits fleurons et que la municipalité, qui fera l'objet d'une classification au courant de l'été 2019, doit se préparer en conséquence;

2019-04-70

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

De confirmer l'inscription de mesdames Nicole-Andrée Blouin et Lina Courtois pour leur participation aux Ateliers verts 2019 prévus le 1^{er} avril à Granby, à même le poste Services de formation et congrès 02-110-00-346 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Distribution d'espèces végétales et projet Ville amie des monarques – acquisition d'asclépiades

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adhéré à l'organisme Ville Amie des Monarques de la Fondation Suzuki et s'est engagée, en signant la déclaration, à mettre en place un plan d'action à cet effet (numéro de résolution) :

Considérant que la distribution de semences et de plantules d'asclépiades figure parmi les quatre actions de son plan;

Considérant que la municipalité organise, le 17 mai prochain, une journée de distribution d'arbres, d'espèces végétales et de compost;

Considérant que deux soumissions ont été demandées et que celle de la pépinière Aiglon-Indigo est la plus avantageuse, compte tenu de la possibilité d'intégrer ces espèces dans l'achat regroupé de la MRC de Memphrémagog ;

Considérant que les pancartes de jardin, permettant d'identifier les sites de démonstration d'asclépiades, sont vendues au coût de 10\$/pièce par la Fondation Suzuki;

2019-04-71

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

De procéder à l'achat de 50 pots d'un demi-litre d'asclépias au coût approximatif de 2,60\$ chacune incluant le transport (25 *A. incarnata* et 25 *A. syriaca*) et d'en informer la MRC de Memphrémagog qui se chargera de les commander.

De procéder à l'achat de dix pancartes de jardin, au coût de 10\$ chacune auprès de la Fondation Suzuki.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Le coût total des achats correspondant à 230 \$ plus les taxes sera prélevé à même le poste Village fleuri 02-701-50-529 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Jardinières du village – Soumission

Considérant qu'il y a lieu de procéder, pour 2019, à l'achat des jardinières sur la Grand-Rue du village;

Considérant les démarches entreprises par le responsable de la voirie auprès de quatre fournisseurs, au cours du mois de mars;

Considérant la recommandation auprès des membres du conseil;

2019-04-72

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De retenir les services de Centre Jardin Dansereau pour l'acquisition de neuf jardinières et autant de pots, qui seront utilisés lors des années ultérieures, au montant de 854,91 \$ plus les taxes, le tout en accord avec la soumission reçue le 21 mars 2019.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'entreprise et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le poste Village fleuri 02-701-50-529 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) – Dépôt du Rapport financier au 31 décembre 2018

Les états financiers de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour l'année 2018 sont déposés aux membres du conseil.

8.8 Distribution du compost par la RIGDSRC

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook dispose de compost qu'elle compte distribuer dans les prochaines semaines;

Considérant l'intérêt de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à recueillir le tonnage qui lui sera rendu accessible;

2019-04-73

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser l'administration municipale à requérir un transporteur pour aller prendre possession des tonnes de compost qui lui seront rendues disponibles par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, de convenir des arrangements nécessaires avec

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

la régie et de faire transporter ce compost au site du parc Honoré Langlois, aux coins du chemin Forand et de la rue du Vallon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.9 RIGDSRC- Résolution d'approbation du Règlement 2019-001 intitulé Règlement d'emprunt relatif au financement d'un agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$

2019-04-74

Sur proposition de monsieur Marc Hurtubise, secondé par madame Sylvie Martel, il est résolu d'approuver le Règlement 2019-001 intitulé Règlement 2019-001 Règlement d'emprunt relatif au financement d'un agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$ est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Politique culturelle – Accès des résidents à la vie culturelle et communautaire locale, projet de réseautage

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté sa première politique culturelle ainsi que le plan d'action 2019 - 2021 en matière de développement culturel (2018-12-954) et a prévu les sommes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action aux prévisions budgétaires 2019;

Considérant que la présidente du comité culturel et la directrice générale de la municipalité ont rencontré le représentant de Culture Estrie dans le contexte de mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle et que la mise en place d'activités de réseautage du milieu artistique de Sainte-Catherine s'avère une première étape incontournable;

Considérant qu'un des axes de la Politique vise à donner l'accès des résidents à la vie culturelle et communautaire locale (Axe 3);

2019-04-75

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'organiser une activité de réseautage au bénéfice des artistes catherinoises et catherinois, sous forme d'un 5@7 qui aura lieu le 23 mai prochain à la salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley, en compagnie des membres du conseil de la municipalité.

Les fonds nécessaires à l'organisation de l'activité seront prélevés à même le poste Activités culturelles 02-701-90-499 des prévisions budgétaires 2019 et n'excéderont pas 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9.2 Aménagement du parc Lareau, phase 2 – Acquisition d'équipement vélo et table avec toiture

Considérant la préparation de la phase 2 de l'aménagement du parc Lareau afin de lui donner une vocation de halte cycliste;

Considérant qu'en collaboration avec les organismes Conseil Sport Loisir Estrie et Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie, différents prix ont été obtenus pour de l'équipement dédié aux cyclistes et que des démarches sont entreprises par ailleurs pour bonifier le mobilier en place;

Considérant la recommandation des membres du conseil;

2019-04-76

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser la direction à procéder à l'acquisition du matériel suivant, en respect des soumissions reçues :

1 support à vélos 7 places, galvanisé plus poudre polyester orange, modèle CP-7	7 615 \$ plus taxes, plus ancrage et accessoires
1 support à vélo hors normes	360 \$ plus taxes, plus ancrage et accessoires
1 station de réparation Bici Borne incluant livraison et installation	2 230 \$ plus taxes

D'autoriser également la direction à entreprendre les démarches nécessaires à la fabrication d'un toit protecteur au-dessus de la table actuelle.

De prélever les sommes nécessaires à même le poste Fond parcs et terrains de jeux des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Grand Tour cycliste de la Fondation de la Fontaine – Autorisation

Considérant la demande présentée par le Grand Tour cycliste de la Fondation de La Fontaine aux fins d'autoriser le passage sur le territoire de la municipalité d'un événement cycliste qui aura lieu le 23 août 2019;

Considérant les modalités transmises en lien avec cette demande et compte tenu du fait qu'une centaine de cyclistes traverseront le territoire;

2019-04-77

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'appuyer la deuxième édition du Grand tour cycliste et d'autoriser le passage, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley,

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

des cyclistes qui participeront à l'événement ainsi que des caravanes de véhicules techniques organisateurs.

D'autoriser l'utilisation du parc de l'Aiglon et du belvédère pour l'arrêt ravitaillement des cyclistes. Une tente et une toilette chimiques seront installées en matinée et retirées en fin de journée.

Que cette autorisation soit faite sans frais, le tout représentant la contribution de la municipalité à la tenue de l'activité et qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au responsable de l'événement.

De demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'événement et de leur transmettre un exemplaire de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Événement après-bal – Demande d'autorisation

Considérant la demande effectuée par Monsieur Zachary Barabé, auprès de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, pour la tenue de l'après-bal de l'école secondaire La Ruche, prévu le 21 juin prochain, dont tous les détails ont été transmis le 25 mars à la municipalité;

Considérant que la Régie de police Memphrémagog demande l'autorisation de la municipalité afin d'approuver la tenue de cette soirée;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande;

Considérant que le terrain visé par l'événement se situe en zone agricole et que toute activité commerciale devrait faire l'objet d'une demande auprès de la CPTAQ, le demandeur précisant par ailleurs qu'aucuns frais ne seront demandés;

2019-04-78

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'après-bal, de l'école secondaire La Ruche, prévu le 21 juin prochain, sur un terrain situé sur le chemin Archambault, sous condition d'obtenir le consentement écrit du propriétaire du lot 4 247 860 et d'aviser les voisins immédiats.

De transmettre à Monsieur Zachary Barabé un exemplaire de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de mars de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.2 Chargé de projets environnement et sécurité civile – Mandat

Considérant l'intention du conseil municipal de poursuivre en 2019 la campagne annuelle d'inspection des bandes riveraines sur le territoire de la municipalité, pour faire suite au mandat d'optimisation de cette campagne par une équipe d'étudiants de l'Université de Sherbrooke;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre d'autres tâches, telle une analyse des installations septiques situées sur le territoire de la municipalité et de leur conformité et le suivi des recommandations de la MRC de Memphrémagog dans le cadre de son programme annuel d'échantillonnage des tributaires, la protection de l'environnement constituant une préoccupation pour la municipalité;

Considérant les obligations municipales en lien avec le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant le processus d'entrevues s'étant déroulé en février et mars;

2019-04-79

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

De retenir les services de David Curry à titre de chargé de projets en environnement et sécurité civile pour un contrat d'une durée approximative de six mois afin :

- D'effectuer le suivi de la conformité des rives des lacs Magog et Massawippi à la réglementation municipale et d'intervenir auprès des propriétaires de terrains où existent des bandes riveraines;
- Produire un rapport de la conformité des installations septiques incluant une procédure de mise aux normes;
- Faire un suivi des recommandations émises par la MRC de Memphrémagog dans le cadre de son programme annuel d'échantillonnage des tributaires;
- De coordonner la mise en œuvre des actions inscrites au plan de sécurité civile de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley en respect des exigences gouvernementales;

Le tout selon les directives de la municipalité, au taux horaire de 22 \$ pour une semaine normale de travail de 34,5 heures.

Que selon les circonstances et le temps disponible, d'autres mandats soient confiés à Monsieur Curry.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que pour lui permettre de réaliser pleinement son mandat, Monsieur Curry se voit accorder également le titre d'inspecteur municipal en environnement avec tous les pouvoirs attachés à cette fonction, dont celui de pouvoir circuler sur toute propriété afin de constater de la conformité des lieux et du respect de la réglementation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – Adhésion

Considérant la proposition de renouvellement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie de l'adhésion de la municipalité à cette organisation;

Considérant que le conseil Sport Loisir de l'Estrie offre des services au niveau entre autres de la gestion et de l'entretien des parcs qui peuvent être utiles à la municipalité;

2019-04-80

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De renouveler l'adhésion de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour 2019 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100 \$ toutes taxes incluses, à même le poste Cotisations-Abonnements 02-110-00-494 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 COGESAF – Adhésion

Considérant la proposition d'adhésion de la municipalité au COGESAF;

2019-04-81

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De décliner, pour l'année 2019, la possibilité d'une adhésion au COGESAF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 École secondaire la Ruche – Demande de financement

Considérant la demande d'appui financier pour supporter l'album des finissants 2018-2019 des étudiants de l'école La Ruche, au coût de 50\$ pour un espace dont la superficie correspond à celle d'une carte de visite;

2019-04-82

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De commanditer l'album des finissants 2018-2019 des étudiants de l'école La Ruche, au coût de 50\$ pour un espace dont la superficie correspond à

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

celle d'une de carte de visite à même le poste Subvention OSBL 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 Rodéo d'Ayer's Cliff – Demande de financement

Considérant la demande de partenariat au rodéo d'Ayers Cliff, qui aura lieu du 13 au 16 juin 2019;

2019-04-83

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

Que la municipalité décline la proposition de partenariat à l'édition 2019 du Rodéo d'Ayer's Cliff.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 Ligue des cadets de l'air du Canada - Demande de financement

Considérant la demande de financement de la Ligue des cadets de l'air du Canada Escadron 911 Memphrémagog pour réaliser des activités complémentaires au programme communautaire offert aux jeunes cadets;

2019-04-84

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

Que la municipalité décline la demande de financement et commandite 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
191	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	53,99 \$
174	*Bell internet	36,80 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 741,91 \$
169	*Hydro Québec	20,29 \$
	*Ministère du revenu	7 384,07 \$
	*Receveur général	2 858,12 \$
	*Rémunération des élus	7 740,37 \$
	*Rémunération du personnel	15 211,53 \$
172	*Ville de Magog (entente incendie 2019 /3 mois)	33 951,75 \$
173	*Ville de Sherbrooke (électricité)	2 176,55 \$
214	Aquatech (2 mois)	575,22 \$
193	Bauval Tech-Mix	560,30 \$
179	Bell	414,90 \$
208	Bergeron, Julie (entretien ménager)	913,50 \$
203	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	21,12 \$
225	Bourque, Stéphanie (programme soutien couches)	200,00 \$
226	Caron, Jacques (remboursement location salle com.)	145,00 \$
220	Centre Amaro (eau en bouteille, salle com. & bureau)	45,50 \$
199	Centre de services partagés du Québec (ouvrages routiers)	134,01 \$
183	CNESST (cotisation 2019)	58,95 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)		
182	Comeau, Line (remboursement de frais)	27,00 \$
221	Corporation des Fleurons du Québec (atelier 2 inscriptions)	344,93 \$
215	Côté-Jean & Ass. (plan et devis ch.de North Hatley)	1 293,47 \$
222	Crémanimo (chevreuil ch.Ayer's Clif)	163,26 \$
197	Demers, Jacques (remboursement de frais)	40,56 \$
211	Descotaux, Éric (remboursement de frais)	359,00 \$
184	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	252,95 \$
206	Excavation Frenière & Fils (nettoyer fossé)	597,88 \$
185	F. Racicot Exc. (déneigement 5/5 + facture niveleuse)	82 008,68 \$
181	FCDQ-bureau en gros (boîte de papier)	91,97 \$
180	Fonds de l'information foncière (mutations)	16,00 \$
228	Fournier, Julie (insc.bibliothèque Sherbrooke)	60,00 \$
198	FQM (frais juridiques)	97,73 \$
200	Groupe CCL (cartons permis laser)	211,19 \$
213	Groupe HBG (rue du Val-Joli)	977,29 \$
223	Guilmain, Julie (service d'urbansime)	6 245,25 \$
205	Hurtubise, Marc (remboursement de frais)	39,84 \$
186	Imprimerie plus Estrie (papier entêtes & cartes d'affaires)	250,15 \$
227	Jaguar Média inc.(afficher poste d'inspecteur env.)	517,39 \$
212	La Capitale Assurance	1 074,16 \$
217	Labelle, Christine (remboursement de frais)	108,03 \$
218	Le Reflett du Lac (afficher poste d'inspecteur env.)	455,30 \$
219	L'entrepôt du travailleur (bottes de travail)	229,95 \$
204	Martel, Sylvie (remboursement de frais)	43,20 \$
188	Matériaux Magog Orford (peinture, plinthe)	88,44 \$
216	Mathieu, Josyane (remboursement de frais)	100,00 \$
189	Molleur Stéphane (déneigement trottoir)	527,74 \$
187	MRC Memphrémagog (maintien d'inv)	1 961,00 \$
195	Pompes R.Fontaine (remplacer interrupteur puits chalet)	186,66 \$
194	Produits Sany (produits d'entretien salle com. et bureau)	396,40 \$
190	Régie de police Memphrémagog	41 003,17 \$
	Rémunération des membres du ccu	90,00 \$
191	S.P.A.de l'Estrie	669,57 \$
	Services de cartes Desjardins	775,93 \$
192	Signalisation de l'Estrie (cônes)	309,86 \$
224	Société financière Grenco Inc. (location du photocopieur)	82,93 \$
209	Stanley-Dany Taylor Transports inc.	15 184,98 \$
	TOTAL	231 125,74 \$

2019-04-85

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1 Assurance MMQ – Renouvellement 2019 - 2020

2019-04-86

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

De procéder au paiement du renouvellement des assurances responsabilité de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour la

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

période 2019-2020, au montant de 33 680\$, à même les postes 02-190-00-422; 02-130-00421; 02-701-20-420; 02-320-00-420 des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Ressourcerie des Frontières – 2e versement

2019-04-87

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

De procéder au paiement du 2^e versement pour l'année 2019 au montant de 7 968,63\$ à même le poste 02-452-00-446 des prévisions budgétaires 2019.

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20 h 45 sur proposition de madame Sylvie Martel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière